

Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire- session 2021

Rapport du jury

L'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire est ouvert, conformément à l'article 4 du décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 aux ingénieurs d'études sanitaires justifiant au 1^{er} janvier de l'année de l'examen de douze années de services publics, dont quatre années de services effectifs en cette qualité.

Pour la session 2021, 13 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel, ils ont tous été entendus par le jury les 29 et 30 juin 2021.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 1997 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire, l'examen professionnel comporte une épreuve d'entretien portant, à partir d'une note de présentation dactylographiée de cinq pages maximum, remise lors de l'inscription par le candidat, sur la formation initiale et continue, les travaux et études réalisés et la carrière et l'expérience professionnelle de celui-ci ; cet entretien est d'une durée de trente minutes.

1 La composition du jury :

Le jury était composé comme suit :

- Mme Nicole BOHIC Inspectrice générale des affaires sociales, représentant la cheffe de l'inspection générale des affaires sociales, présidente ;

Mme Stéphanie LOYER Ingénieure du génie sanitaire représentant le directeur général de la santé ;

M. Christophe RAOUL Ingénieur en chef du génie sanitaire à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

M. Raphaël TARAVELLA Ingénieur du génie sanitaire représentant le directeur de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ;

2 Les notes de présentation

Les notes de présentations ne sont pas notées, elles sont lues par tous les membres du jury afin de préparer l'épreuve d'entretien. Chaque dossier est plus spécifiquement attribué à un membre du jury qui sera chargé de poser la première question qui engagera l'échange entre le candidat et l'ensemble du jury le jour de l'épreuve d'admission.

L'ensemble des notes de présentation répond plutôt bien à la commande concernant la présentation du parcours professionnel, assez peu de candidats présentent le lien entre cette expérience et leur projection dans de futures fonctions d'ingénieur du génie sanitaire.

La lisibilité de certaines notes est obérée par la réduction de la police de caractère ou encore celle des marges. Le propos attendu doit être concis et lisible dans l'espace prévu (maximum 5 pages)

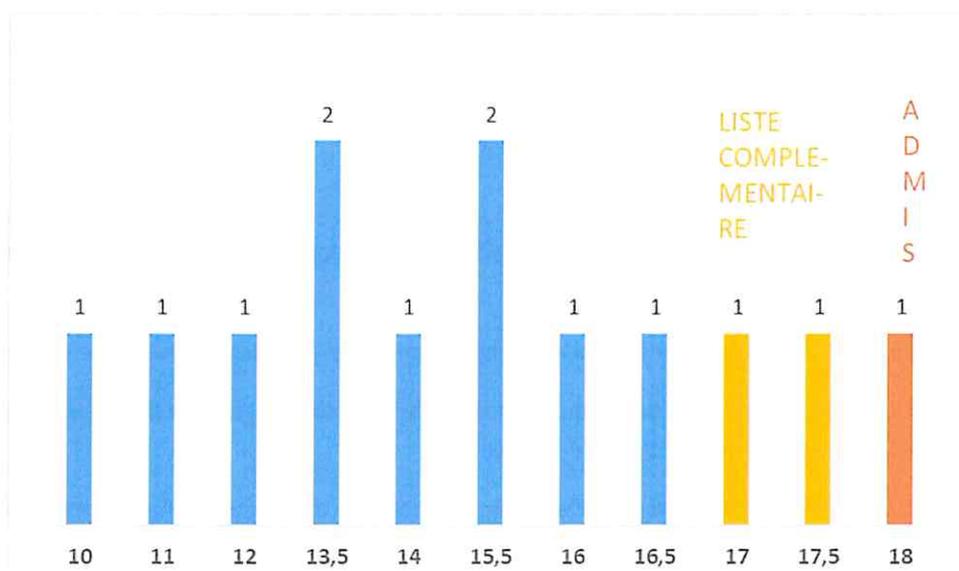
Le jury s'est réuni préalablement pour partager ses remarques et questions à propos des éléments transmis par les candidats à travers les notes de présentation. Un bon voire un très bon niveau des candidats (au regard en particulier de leur parcours professionnel) a été constaté par l'ensemble des membres du jury.

3 L'épreuve d'entretien

L'entretien a consisté en une présentation des candidats de dix minutes maximum sur leur parcours et leur motivation à accéder au corps des ingénieurs du génie sanitaire, puis en un échange de vingt minutes à partir de questions posées par les membres du jury. La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, l'échange avec le jury pouvant excéder vingt minutes si l'exposé dure moins de 10 minutes. Il est rappelé aux candidats que ce temps de dix minutes ne peut être dépassé.

Le niveau global est bon, les notes s'étendent de 11 à 18, la moyenne est de 14,6 et la médiane de 15,5 :

Graphique 1 : Répartition des notes (13 candidats)



Le nombre de poste ouvert (un seul) a contraint le jury à ne sélectionner que trois personnes (une personne admise et deux personnes sur liste complémentaire) et d'autres bons candidats n'ont pu être retenus. Ces résultats ne doivent pas démotiver ces derniers mais plutôt les encourager à poursuivre leur projet (par la voie du concours interne ou par celle de l'examen professionnel).

Le jury note qu'un certain nombre de candidats occupent d'ores et déjà des fonctions relevant du corps des IGS.

4 Les conseils aux candidats

L'entretien dans le cadre d'un examen professionnel met le candidat, déjà expérimenté, en situation d'échange avec des professionnels, membre du jury, issus du corps des IGS pour la majorité d'entre

eux. Ceci doit guider la préparation du candidat et sa posture lors de la réponse aux questions (en se projetant, autant que possible, dans sa future fonction).

Le jury valide et adapte si besoin la grille d'évaluation de l'épreuve d'admission, cette grille est en ligne sur le site du ministère et permet aux candidats de préparer leurs entretiens.

Lors de la présentation orale, ne pas résumer l'avenir en une phrase de conclusion mais plutôt organiser sa présentation autour de ses motivations et de ses projets d'évolution. Ne pas se limiter à un résumé de la note de présentation.

Le champ professionnel est large, il est difficile de répondre précisément à tout, le jury est plus attaché à percevoir le positionnement professionnel (pilotage, management, conduite de projet...) et l'analyse du candidat que le niveau de précision technique. Pour autant, le jury recommande aux candidats, dans le cadre de leur préparation à l'épreuve, de ne pas se limiter aux thèmes relevant du seul ministère des solidarités et de la santé mais d'élargir leurs connaissances en lien avec les autres départements ministériels avec lesquels les IGS sont amenés à travailler.

Paris le 7 décembre 2021

La présidente du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BOHIC', with a stylized flourish extending to the right.

Nicole BOHIC